

L'an deux mille dix sept le six avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire Martine BENET-BAGREAU

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
6	6	6
		Pour : 6
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Mme POULAIN J., CABRIGNAC J.L, GENEAU C, PELAPRAT G., DAS NEVES J.

Procurations :

Étai(en)t absent(s) :

Étai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
30 mars 2017

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance :**

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

et publication du

__/__/__

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Martine BENET-BAGREAU, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 le 6 avril 2017

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	1 199,86
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 199,86
- un déficit d'investissement de :	2 819,66
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	2 819,66

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	1 199,86
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	1 199,86
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	2 819,66

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Espagnac-Ste-Eulalie

MAIRE Martine BENET BAGREAU

